

Question :

Est-il permis de renoncer et de refuser une intervention chirurgicale si le pourcentage de réussite de cette dernière est minime, et ne dépasse pas les 30% selon l'avis médical, sachant qu'en cas de renonciation à cette opération, le pourcentage de mourir de cette maladie est de 100% selon les médecins. Quel est l'avis religieux à ce sujet?

Réponse :

Légitimement, il faut soigner un patient quand bien même le taux de réussite de l'opération est minime, conformément à la généralité des preuves légales existantes, en espérant qu'Allah lui accorde la guérison.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

Membre	Membre	Président
Bakr Abou Zayd	Sâlih Ibn Fawzân Al-Fouzân	`Abd-Al-`Azîz Al Chaykh

